

ÉCOLE À VOCATION MUSICALE ARTHUR-VAILLANCOURT

Comportements attendus de l'élève

Afin d'aider chaque élève à adopter une conduite adéquate à l'école, voici les principaux comportements attendus par le personnel. Chaque élève doit faire tous les efforts pour s'assurer d'adopter ce modèle de conduite. Ces efforts permettront à chacun de vivre sa vie scolaire dans le calme et le respect.

Règles	Comportements attendus
1) Je me respecte, je respecte les autres et mon environnement.	<ul style="list-style-type: none">a) Je respecte toutes les personnes qui m'entourent, et ce, en paroles, gestes et attitudes (actes de violence).b) Je participe au bon déroulement des activités en classe.c) J'utilise en tout temps un langage et des gestes respectueux (politesse).d) Je maintiens mon environnement propre.e) Je prends soin de mon matériel, de celui mis à ma disposition et de celui des autres.
2) Je m'engage avec persévérance dans ma réussite scolaire.	<ul style="list-style-type: none">a) Je fais tous mes devoirs et fais signer mes documents scolaires dans les délais prévus.b) J'ai le matériel nécessaire à tous mes cours.c) Je m'applique continuellement dans mon travail.d) Je contribue au bon fonctionnement de la classe.e) Je répète quotidiennement et avec application mon instrument (violon ou piano).f) Je répète régulièrement et avec application ma flûte, mon xylophone et mes chants.g) Je privilégie des collations santé composées de fruits, légumes ou autres aliments nutritifs.h) Je suis ponctuel et en cas d'absence mes parents informent le secrétariat.
3) J'entre dans l'école, je me déplace en silence.	<ul style="list-style-type: none">a) Partout et en tout temps, je marche lentement et en silence.
4) Je suis au bon endroit au bon moment.	<ul style="list-style-type: none">a) Dès que j'arrive à l'école, je me rends directement dans la cour.b) Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je me dirige immédiatement vers la porte. J'attends le signal du surveillant pour avancer.c) Je dois attendre le signal de l'enseignant avant de sortir à l'extérieur.d) Je dois demeurer dans la cour en tout temps.e) Je respecte les aires de jeux et les règlements.f) Je dois avoir une autorisation écrite de mes parents lorsque je n'utilise pas le transport scolaire.
5) J'apporte en classe uniquement le matériel autorisé et/ou demandé.	<ul style="list-style-type: none">a) La gomme à mâcher et les bonbons sont strictement interdits.b) Les appareils photo, cellulaires et autres matériels électroniques sont strictement interdits sauf si autorisé par la titulaire.c) Je dois me vêtir convenablement pour l'école **
6) Je suis un modèle positif sur l'heure du dîner.	<ul style="list-style-type: none">a) Je respecte toutes les personnes qui m'entourent, et ce, en paroles, gestes et attitudes (actes de violence).b) J'utilise en tout temps un langage et des gestes respectueux (politesse).c) Je suis responsable de la propreté de l'espace qui m'est assigné pour dîner.d) Lorsqu'un surveillant en donne la consigne, je peux sortir dans la cour.e) Si je dîne à l'extérieur de l'école, je dois fournir une autorisation écrite de mes parents et je reviens dans la cour avant 13 h 55.

** – Pas de vêtements déchirés ou portant des inscriptions à caractère offensant ou violent. – Pas de chandail court découvrant le nombril, les épaules et le dos. – Pas de short «trop court ». – Pas de camisoles à bretelles spaghetti ou sans dos. – Pas de chaîne suspendue aux pantalons ou de bijoux extrêmes. - Pour les cours de musique, les cheveux devront être attachés et les ongles coupés.

Mesures d'appui à l'élève

Si toutefois le code de vie n'est pas respecté, afin d'aider l'élève, les conséquences suivantes seront appliquées :

- Appel aux parents.
- Avertissement écrit et signé, note à l'agenda.
- Avertissement verbal.
- Réflexion écrite et signée.
- Remboursement (s'il y a lieu).
- Réparation, correction du geste posé.
- Rencontre avec les parents.

- Reprise de temps, travaux, retrait d'un privilège.
- Retenue (midi, fin de journée, journée pédagogique).
- Retrait d'une répétition, d'une pièce ou d'un concert avec l'accord de la direction.
- Suivi quotidien dans l'agenda, contrat avec l'élève et les parents.
- Suspension d'un service (transport, dîner, etc.).

Vacances non souhaitables durant les jours de classe :

Considérant les points suivants :

- Les sept heures consacrées à l'enseignement de la musique font en sorte que l'apprentissage des matières académiques de base se déroule à un rythme accéléré.
- Une semaine d'absence équivaut en fait à beaucoup plus.
- L'école est en désaccord avec les vacances prises pendant les jours de classe.
- Les enseignants ne fourniront pas les travaux reliés au contenu pédagogique et musical enseigné durant cette période.

Mes parents et moi avons pris connaissance du « Code de vie » de l'école Arthur-Vaillancourt

Je m'engage à respecter le code de vie de mon école.

Signature de l'élève _____ Classe _____

Nous nous engageons à prendre tous les moyens afin que notre enfant respecte ce code de vie.

Signature d'un parent _____ Date _____

Philosophie de l'école Arthur-Vaillancourt

La philosophie de l'école Arthur-Vaillancourt vise une approche positive axée sur la responsabilisation et la valorisation de l'élève ainsi que sur la vie collective avec les pairs. L'équipe-école vise à renforcer le lien d'attachement entre tous les adultes et les élèves de l'école. Au quotidien, trois valeurs sont mises de l'avant :

La Bienveillance, l'Accomplissement et la Persévérance.

Afin de souligner les bons coups et les efforts des enfants, se tiendront, 3 à 4 fois par année, des activités école.

Tous les enfants auront à s'inscrire à une activité parmi une quinzaine de choix stimulants et diversifiés d'une durée de 50 minutes.

Ils participeront à ces activités animées par le personnel de l'école et auront la possibilité de s'inscrire aux activités de leur choix selon le groupe d'inscription assigné par le titulaire.

En tant que parent, vous pouvez suivre le cheminement mensuel de votre enfant via les pages suivantes (suivi des comportements). Il est important que ces pages soient signées par vous et votre enfant mensuellement.

Une philosophie stimulante pour tous!





Arthur-Vaillancourt
ÉCOLE À VOCATION MUSICALE

Protocole d'intervention pour prévenir et combattre l'intimidation à l'école

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures s'effectue selon profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Rappel des 4 critères pouvant déterminer une situation d'intimidation :

1. Inégalité des pouvoirs
2. Intention ou non de faire du tort
3. Sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation
4. Répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période de temps

Dans cette école, en tout temps, tous les intervenants ont la responsabilité de renforcer et de souligner les bons comportements attendus par les élèves par l'utilisation de renforcements positifs.

MESURES ÉDUCATIVES ET SANCTIONS

Niveau 1 :

- Gestion rapide et efficace des actes violents par le premier intervenant.
- Gestion rapide et efficace des actes violents par le deuxième intervenant membre du comité.
- Consignation informatisée des actes violents dans SPI par la direction.
- Révision et signature de la réflexion par la direction.
- Avis aux parents par écrit ou un appel.
- Signature de la réflexion par les parents.

Niveau 2 :

- 2e avis : Appel téléphonique aux parents par la direction ou l'éducatrice spécialisée visant à obtenir une vision commune avec la maison de la situation.
- Présentation de la recherche sur l'intimidation à la direction.
- Suspension à l'interne à l'heure du midi si applicable.
- 3e avis : Rencontre multi des parents/élève/intervenant/direction.
- Présentation de la recherche sur l'intimidation à la direction et en classe.
- Suspension à l'interne à l'heure du midi si applicable.

Niveau 3 :

- Rencontre avec les parents et les intervenants pour élaborer un plan d'intervention ou un protocole d'interventions.
- Régulation rapprochée.
- Suivi avec l'éducatrice spécialisée.
- Référence en psychologie
- Référence aux services externes (policier éducateur, CSSS).
- Présenter la recherche sur l'intimidation à la direction et dans sa classe.
- Suspension à l'interne.
- Suspension à l'externe.

Le 1^{er} intervenant et le 2^e intervenant en prévention et traitement de la violence : des rôles différents et complémentaires

Premier intervenant

Membre du personnel témoin d'un incident
Membre à qui l'incident est signalé.

4 fonctions

Arrêter

- Mettre fin à l'incident;
- Intervenir verbalement par rapport à ce qui vient de se produire;
- Indiquer que ce comportement est inacceptable.

Nommer

- Décrire le comportement inacceptable;
- Rappeler à l'élève le comportement que l'on attend de lui;
- Établir un lien entre l'incident et les valeurs de l'école;
- Envoyer l'élève dans un endroit prédéterminé pour une période d'isolement et lui annoncer qu'il y aura un suivi. (L'annexe A pourrait être un outil utilisé à des fins de réflexion pour l'élève lors de son retrait). La personne qui recevra cet élève devra être informée de la situation.

Échanger

S'entretenir avec l'élève qui a subi l'acte d'intimidation (sans la présence de l'élève qui a posé l'acte d'intimidation).

- L'endroit;
- Les personnes impliquées;
- La récurrence de la situation.

Compléter le compte-rendu N° 1 et remettre au 2^e intervenant.

Deuxième intervenant

Membre du personnel responsable du suivi.

4 fonctions

Évaluer :

- Durée : depuis combien de temps, rapports existant entre les personnes impliquées;
- Étendue : le ou les endroits : école, activités parascolaires, autobus, parcs;
- Gravité;
- Fréquence (nombre d'incidents sur une période donnée);
- S'entretenir individuellement avec les élèves impliqués, victimes, témoins et intimidateurs (selon cet ordre);
- Le 2^e intervenant peut communiquer avec d'autres membres du personnel qui connaissent bien les élèves impliqués.

Régler :

- Répondre aux besoins des acteurs impliqués : la victime d'abord, les témoins et l'intimidateur;
- Trouver des solutions :
 1. S'assurer de la sécurité de la victime;
 2. Soutenir les témoins;
 3. Déterminer les mesures éducatives et coercitives pour l'élève intimidateur selon les niveaux d'intervention présentés à la section portant le titre.

Compléter le compte-rendu N° 2 et comptabiliser le tout au dossier de l'élève.

Réguler (faire un suivi) :

- Vérification de l'efficacité des stratégies auprès :
- Victime (soutien et sécurité);
 - Intimidateur (responsabilisation, apprentissages sociaux, modification de comportement, sanction);
 - Parents de la victime;
 - Parents de l'intimidateur;
 - Témoins (soutien, modification de comportement et possibilité de sanction).

Interventions auprès de l'élève qui pose un acte d'intimidation

Interventions auprès de l'élève qui subit un acte d'intimidation

Signature du parent

Signature de l'élève

TENUE VESTIMENTAIRE POUR LES CONCERTS

Choristes et ateliers

Filles : Pantalon de ville noir (pas de leggings ou « skinny») ou jupe longue noire, chandail noir à l'effigie de l'école, bas noirs longs (pas de bas courts), chaussons noirs.

Garçons : Pantalon de ville noir (pas de joggings ou de pantalons de sport, de pantalon avec élastique à la cheville, ni de « skinny »), chandail noir à l'effigie de l'école, bas noirs longs (pas de bas courts), chaussons noirs.

Violonistes

Filles : Pantalon de ville propre noir (pas de collants, pas de « skinny » ni de leggings), chandail noir à l'effigie de l'école, bas noirs longs (pas de bas courts), chaussons noirs.

Garçons : Pantalon de ville propre noir (pas de joggings ou de pantalons de sport, de pantalon avec élastique à la cheville, ni de « skinny »), chandail noir à l'effigie de l'école, bas noirs longs (pas de bas courts), chaussons noirs.

Pianistes

Les pianistes peuvent porter la tenue vestimentaire du concert d'ateliers ou des choristes ou toute autre tenue appropriée, de style classique (jupe ou robe aux genoux ou plus longue, dos et épaules couverts, pas de robe sans dos ou à fines bretelles) et souliers propres.

